

Les crédits

• (1700)

En Grande-Bretagne, des pensions peuvent être versées à d'anciens députés dès qu'ils arrivent à 60 ans, si leur âge et leurs années de service donnent un total d'au moins 80. Dans certains pays, des pensions réduites sont versées aux anciens députés qui se sont retirés avant l'âge ouvrant normalement droit à la retraite. Le montant de la pension de retraite équivalant aux années de service est moins élevé qu'au Canada, en Belgique, en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il est plus élevé ou comparable en Australie et en Suède.

Il y a aussi un écart remarquable dans les taux de cotisation. En Suède, les députés n'ont pas à verser la moindre cotisation, alors que les taux correspondent à 7,5 p. 100 du traitement en Belgique, 11,5 p. 100 en Australie et 1,3 p. 100 aux États-Unis.

Il est difficile de comparer les régimes d'assurance collective dans les divers pays à cause des différents programmes sociaux qui sont en place. Toutefois, l'assurance collective est payée intégralement par le gouvernement dans tous les pays visés par l'étude, à l'exception des États-Unis où les membres assument environ la moitié des coûts.

L'Australie et la Belgique accordent des indemnités de départ à leurs parlementaires. En Belgique, cette indemnité équivaut à environ un mois de traitement pour chaque année de service, tandis qu'en Australie elle va de trois mois de traitement après une année de service, jusqu'à 26 mois après huit ans de service.

Il est intéressant aussi de jeter un coup d'oeil aux diverses allocations accordées aux parlementaires canadiens et étrangers. On constate des écarts importants au niveau des allocations pour frais. En France et en Belgique, ces allocations ne sont pas imposables et ne sont pas soumises à une justification. En Australie et en Suède, ces allocations sont imposables, mais des déductions fiscales liées à l'emploi sont autorisées.

Par ailleurs, l'Australie, la Belgique et la Suède assument tous les frais de déplacement de leurs législateurs, lorsque ces frais sont liés à leurs fonctions. En France, seuls les frais de déplacement entre la circonscription et Paris sont remboursés.

La plupart des pays accordent des indemnités de départ et des allocations de réinstallation afin d'aider les parlementaires à réintégrer la vie privée. À cet égard, il est intéressant de constater que la situation financière personnelle des parlementaires français et suédois influe sur l'indemnité de départ à laquelle ceux-ci ont droit.

Cette comparaison permet de voir que nous ne sommes ni les plus favorisés, ni les plus pénalisés. Nos pensions sont peut-être meilleures que celles des parlementaires d'autres pays, mais elles ne sont pas aussi avantageuses que celles de certains autres. D'une façon générale, nos avantages sont loin de se comparer à ceux de nos cousins américains.

Comme je l'ai dit plus tôt, le premier ministre a clairement fait état de la volonté du gouvernement de déposer une mesure législative pour modifier le régime de retraite des parlementaires. Notre parti entend mettre fin à la double compensation. Je suis tout à fait en faveur d'une réforme du régime de retraite. Toutefois, je pense qu'il importe de bien comprendre que, globalement, les députés canadiens ne sont pas mieux payés que leurs

homologues dans la plupart des autres grands pays occidentaux et qu'en fait ils sont moins bien nantis que ceux d'un certain nombre de ces pays.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, l'honorable député vient de faire allusion au projet de loi sur le fonds de pension des députés en mentionnant plusieurs pays, dont les États-Unis. La question qu'il faut se poser, c'est si ce n'est pas faire preuve de bonne volonté, de la part des 205 nouveaux députés de cette Chambre, qui n'ont pas de droits acquis sur l'ancien régime des députés, afin de connaître un nouveau régime qui serait la pension des députés?

Le gouvernement canadien pourrait faire preuve de bonne volonté dans la gestion des fonds publics en démontrant, et c'est un excellent moyen de le faire, le bon vouloir du gouvernement canadien en faisant que nous, comme élus, nous faisons notre juste part pour démontrer qu'on préfère couper dans la pension des députés, puisque cela fait partie intégrante du portefeuille de taxation. Aujourd'hui, le gouvernement a tendance à couper dans les programmes sociaux, c'est ce qui affecte les plus démunis.

Je pense que comme parlementaires, aux salaires que nous sommes payés, bien sûr que cela nous amène beaucoup d'heures et beaucoup de responsabilités, mais nous sommes payés pour les heures que l'on fait et au moment où nous avons décidé de nous présenter, on doit en tenir compte.

• (1705)

Je pense que lorsqu'on parle de couper dans le gras, pour le fonctionnement de la Chambre, le fonctionnement des députés, c'est un excellent moyen de démontrer sa bonne volonté et d'indiquer à la population canadienne qu'on est prêts, nous, à faire notre juste part.

Lorsqu'on se compare aux États-Unis, il faut regarder la possibilité de payer. Est-ce que les États-Unis peuvent payer un fonds de pension à leurs élus? Nous, au Canada, avec la dette qu'on a, qui fait qu'on doit couper dans tous les programmes, on ne toucherait pas la pension des députés, ce serait un peu scandaleux.

Je veux poser une question au député. Est-ce qu'il serait d'accord pour que le gouvernement fasse une fois pour toutes la preuve qu'il est prêt à faire un effort, comme élu, en coupant dans la pension des députés, ou à tout le moins, à éliminer le chevauchement des salaires au niveau de la pension? Il y a un député ici qui a 24 ans; après six ans, à l'âge de 30 ans, s'il avait une pension à vie, ce serait un peu ridicule. Est-ce que vous seriez d'accord avec moi pour qu'on coupe dans la pension des députés afin de prouver à la population canadienne que nous, les députés, sommes prêts à faire notre juste part?

[Traduction]

M. Bodnar: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il est difficile de ne pas être d'accord avec la suggestion selon laquelle certains changements doivent être apportés au régime de retraite. Nous l'avons d'ailleurs proposé dans le livre rouge et nous avons notamment souligné la nécessité de mettre fin à la double rémunération.